

RÉSIDENCE ARTISTIQUE DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2024

LES MÉTIERS D'ART



Suite à la priorité donnée aux Métiers d'Arts par le Ministère de la Culture, la DRAC Grand Est souhaite mettre en œuvre, en plus des dispositifs habituels, une expérimentation de résidence destinée à développer la mise en réseau des artisans d'art et le lien avec les habitants. Ainsi, la CCPVM organisera la première résidence de ce type à Plombières-Les-Bains, et lance également à ce titre un appel à manifestation d'intérêt auprès des artisans d'art locaux.

Préambule

Contexte et présentation du territoire

- Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CT-EAC)
- La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM)

La Résidence d'artisanat d'art

- La commune de Plombières-Les-Bains
- La définition de l'artisanat
- L'artisan extérieur au territoire
- Le contenu de la résidence
- Les allocations de résidence
- Les durées et la temporalité
- Le calendrier
- Pour candidater

Plus d'informations

Préambule

La Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, l'Académie de Nancy-Metz et les collectivités territoriales partenaires poursuivent le développement du dispositif « Résidences de territoire » – résidences sur les territoires engagés dans un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle CT- EAC.

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- Contribuer à la priorité nationale de généralisation de l'**éducation artistique et culturelle** (EAC)
- Faciliter la **pluridisciplinarité et la transversalité** au sein des établissements scolaires et structures du territoire
- **Réduire les inégalités d'accès à l'art et la culture**
- Coopérer avec les acteurs socio-éducatifs, culturels et associatifs du territoire pour **créer du lien sur le territoire**
- Soutenir la présence artistique et culturelle, en priorité sur les **territoires ruraux**

La résidence s'ancre sur les démarches fondamentales et indissociables liées à l'EAC :

- ➔ **pratiquer au sein d'un projet artistique,**
- ➔ **rencontrer une œuvre par la découverte d'un processus de création,**
- ➔ **s'approprier l'expérience pour donner l'envie de poursuivre et partager l'art et la culture.**

Elle incite à la découverte et à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistique. La résidence rayonne sur un territoire en s'appuyant sur l'ensemble des partenaires, structures locales et acteurs essentiels de l'accès des jeunes à la culture ainsi que pour tous les temps de vie. Elle encourage des démarches pédagogiques diversifiées qui conjuguent enseignements artistiques, démarche interdisciplinaire et temps forts avec les artistes.

La résidence soutient l'implication des acteurs du territoire. Elle veille à mixer les publics en associant **d'autres établissements d'accueil** (EHPAD, Relais Petite Enfance, Centre Social...). Elle vise à insuffler une dynamique qui prenne en compte les caractéristiques propres de chaque territoire, en termes d'enjeux pédagogiques, artistiques, culturels. Elle se nourrit des rencontres avec la population vivant sur ce territoire.

Contexte et présentation du territoire

Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CT-EAC)

Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle associe la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, le Conseil Départemental des Vosges, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est et l'Académie de Nancy-Metz. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 10 mai 2017 sur la généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

Le Contrat Territorial vise à créer une dynamique collective durable d'éducation artistique, culturelle et citoyenne.

Trois piliers du CT-EAC

Parcours



RENCONTRER

VOIR : rencontrer les œuvres, patrimoines, artistes, professionnels de la culture



PRATIQUER

FAIRE : s'initier aux processus de création et pratiquer une activité artistique



S'APPROPRIER

RÉFLÉCHIR : construire son esprit critique par de la réflexivité et de l'apport en connaissances

Pour l'année 2024 et dans l'objectif de mettre en place une véritable dynamique sur le territoire, la DRAC et les acteurs du territoire ont acté la première édition du dispositif de résidence d'artisanat d'art avec le recrutement d'artisans d'art souhaitant concevoir autrement l'acte de créer, en immersion dans un territoire au contact de ses habitants.

Contexte et présentation du territoire

Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM)

Les dix communes de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (Dommartin-lès-Remiremont, Eloyes, Girmont-Val-d'Ajol, Le Val-d'Ajol, Plombières-les-Bains, Remiremont, Saint-Amé, Saint-Etienne-lès-Remiremont, Saint-Nabord, Vecoux) couvrent une superficie de 263 m² et, selon les données de l'INSEE de 2021, rassemble 29 080 personnes.



Pour en savoir plus :

<https://www.ccpvm.fr/>

<https://www.tourisme-remiremont-plombieres.com/>

La Résidence d'artisanat d'art

La commune de Plombières-Les-Bains

Capital des savoir-faire !

Petite commune de 1600 habitants, nichée au creux d'une vallée traversée par la rivière Augronne, Plombières ne manque pas de charme. Cette cité thermale d'origine antique se singularise par son homogénéité architecturale d'inspiration haussmannienne. En effet, Plombières a connu son âge d'or sous le Second Empire, lorsque Napoléon III a contribué à l'extension des thermes et a attiré l'attention sur ce lieu de villégiature.

De nombreux corps de métier artisanaux ont été mobilisés dans l'aménagement et la décoration des bâtiments. Les nombreux curistes apportaient alors une vitalité économique favorable à l'installation d'artisans d'art qui trouvaient des débouchés auprès d'une clientèle exigeante. Ainsi, s'est développée à Plombières la fabrication d'objets de qualité vendus comme souvenirs : miniatures en acier poli ; faïences à décor moucheté ; pièces de broderie ; instruments spécifique à cordes pincées, l'épinette des Vosges ; etc.



EN QUELQUES CHIFFRES

- Une véritable identité artisanale
- Un groupe scolaire "Alfred Renaud"
- Un collège "Fleurot d'Hérival"
- Un centre périscolaire

- Des commerces et ateliers d'artisanat
- Un EHPAD "Le Clos des Ecureuils"
- 10 associations dynamiques culturelles
- Une école de musique

Pour en savoir plus :

<https://www.tourisme-remiremont-plombieres.com/decouvrir/decouverte-de-nos-communes/plombieres-les-bains/>

<https://www.plombieres-les-bains.fr/fr/accueil.html>

La Résidence d'artisanat d'art

Les domaines concernés par l'artisanat d'art

Les domaines concernés par cette résidence correspondent à la liste officielle de l'Institut National des métiers d'art. Pour plus d'informations, il est possible de consulter le lien suivant :

<https://www.institut-savoirfaire.fr/metiers-art/fiches-metiers>

Les domaines de l'artisanat d'art

- Architecture et jardins
- Ameublement et décoration
- Luminaire
- Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie
- Métal
- Céramique
- Verre et cristal
- Tabletterie
- Mode et accessoires
- Textile
- Cuir
- Spectacle
- Papier, graphisme et impression
- Jeux, jouets et ouvrages mécaniques
- Facture instrumentale
- Restauration

L'artisan d'art extérieur au territoire de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

L'appel à candidature est ouvert **aux artisans d'art qui résident et travaillent en dehors du territoire de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales**. L'objectif, par ce choix, est de permettre, d'une part, de faire découvrir de nouveaux artisans d'art aux acteurs du territoire et, d'autre part, à des artisans d'art plus éloignés, de prendre part à ce projet et, ainsi appréhender et travailler avec les caractéristiques d'un environnement qui ne leur est pas familier. L'artisan d'art devra être polyvalent dans son travail et être doté d'une ou plusieurs expérience(s) avec divers publics.

La CCPVM n'est pas en mesure de mettre un véhicule à disposition de l'artiste résident. Il doit impérativement être autonome en terme de mobilité et **ainsi disposer d'un véhicule et du permis B**. L'artisan d'art intervenant devra être véhiculé afin d'intervenir au mieux sur le territoire.

La Résidence d'artisanat d'art

Le contenu de la résidence d'artisanat d'art

L'intérêt pour l'artisan d'art extérieur à la CCPVM

Suite à la priorité donnée aux Métiers d'Arts par le Ministère de la Culture, la DRAC Grand Est souhaite mettre en œuvre, en plus des dispositifs habituels, une expérimentation de résidence destinée à développer la **mise en réseau des artisans d'art** et le **lien avec les habitants**.

Ainsi, la résidence s'appuie sur la démarche de création de l'artisan d'art, en résonance avec le territoire et ses particularités. Elle intègre des **temps de création propre à l'artisan d'art** et des **temps de partage avec les habitants et les artisans d'art locaux**.

Elle **stimule la créativité, le partage du sensible, de l'artistique, du vivant**. Elle doit être tournée vers une démarche de partage de sa discipline et de sa démarche de création avec le public à travers des temps de rencontre avec les habitants et les artisans d'art du territoire.

L'intérêt pour les artisans d'art qui habitent ou travaillent au sein de la CCPVM

Un appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux artisans d'art locaux afin de **faciliter le partage de leur pratique artisanale, développer la mise en réseau** et de les **impliquer lors d'un travail commun**. La forme de la participation est ouverte et sera précisée ultérieurement (atelier d'initiation, création d'une oeuvre collective, temps de rencontre et d'échanges, conférences, etc...)

L'intérêt pour la population locale

La résidence permet la création de lien, de partage et d'ouverture aux diverses pratiques artisanales notamment en zone de ruralité. La résidence soutient l'implication des établissements scolaires ainsi que des acteurs du territoire. Elle veille à mixer les publics en associant **d'autres établissements d'accueil** (EHPAD, Relais Petite Enfance, Centre Social...).

Elle permet de **réduire les inégalités d'accès à l'art et la culture** et de faire coopérer avec les acteurs socio-éducatifs, culturels et associatifs du territoire pour **créer du lien sur le territoire**. **Elle répond ainsi aux objectifs du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle**.

L'intérêt de la rencontre

À la différence d'une résidence de création uniquement, qui s'appuie sur une commande d'œuvre ou un enjeu de production conséquente, la résidence de territoire engage les artisans d'art dans une **démarche de rencontre avec les habitants, les artisans d'art locaux et les acteurs du territoire**.

La Résidence d'artisanat d'art

La durée et la temporalité

La résidence de territoire se déroulera sur **6 semaines non consécutives**, entre septembre et décembre 2024.

Les interventions seront planifiées avec les disponibilités de l'artisan d'art et en fonction des différents acteurs avec lesquels l'artisan d'art va travailler. Les 6 semaines de résidence seront **non consécutives** ce qui permettra à l'intervenant d'avoir des temps de réflexion entre les interventions afin d'adapter, le mieux possible, son travail, au public et au territoire.

La restitution aura lieu en **décembre 2024 sous une forme qui pourra être définie plus précisément au fil des interventions**, avec les acteurs concernés. Il s'agira de prendre également en compte la dimension expérimentale de la résidence, dont la valorisation finale peut prendre différentes formes.

Les allocations de résidence

L'allocation de la résidence d'artisanat d'art est de 8000€ afin de financer les 6 semaines de résidence.

En détail, le budget alloué pour le financement des interventions artistiques et les heures de préparation est de **8000€** (pour les 6 semaines de résidence). Elle comprend la rémunération de l'artisan (charges comprises) pour l'ensemble de son travail (réunion, création, préparation, diffusion, création) tout en comprenant le petit matériel. Une enveloppe « frais » comprend les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement sera affinée selon les besoins.

Les bénéficiaires de la résidence, peuvent, dans le cadre des interventions ou d'actions complémentaires, engager une enveloppe qui leur sera propre (sortie, matériel...) notamment via les crédits Pass Culture disponibles pour les établissements du 2nd degré.

La Résidence d'artisanat d'art

Le calendrier général

CANDIDATURE

- **Mi-avril 2024** : Lancement de l'appel à candidature
- **9 juin 2024** : Clôture de l'appel à candidature
- **9 juillet 2024** : Audition et sélection de l'artisan d'art

CO-CONSTRUCTION

- **Juillet - août** : Co-construction de la résidence

RÉSIDENCE

- **Septembre - décembre 2024** : Réalisation de la résidence

Pour candidater

L'appel à candidatures relatif à la mise en place d'une résidence de territoire et de création est ouvert aux métiers d'art. Les éléments sont à fournir pour le **9 juin 2024, 18h**, délai de rigueur, et par envoi électronique à Lolane COURNEZ, coordinatrice CT-EAC, à l'adresse suivante : lolane.cournez@ccpvm.fr

- **La fiche d'identité du candidat** comprenant un CV actualisé faisant état du parcours artistique, les coordonnées et le SIRET
- **Le bilan d'un projet d'éducation artistique et culturelle** déjà mené
- **La note d'intention d'un projet culturel de résidence** déclinant les propositions d'actions comprenant textes et visuels
- **La fiche technique, expliquant les besoins minimums** notamment concernant les locaux et le matériel nécessaire pour l'accueil de la résidence
- **Un budget prévisionnel détaillé par poste de dépenses**
- **Un calendrier indicatif de présence et d'intervention lors de la résidence** (le projet final sera co-construit et affiné avec la coordinatrice du CT-EAC)

Pour plus d'informations

Lolane Cournez,

Coordinatrice du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle,
Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM)

lolane.cournez@ccpvm.fr

06 17 20 69 43

Sandrine Doré,

Responsable du musée Louis Français
Commune de Plombières-Les-Bains
Chargée de mission culture, cheffe de projet Micro-Folie
Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM)

sandrine.dore@ccpvm.fr

Anaïs Guedon,

Conseillère Action Culturelle et Territoriale,
DRAC Grand-Est, site de Metz

anaïs.guedon@culture.gouv.fr

Sophie Renaudin,

Déléguée Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle
Éducation Nationale et de la Jeunesse Académie de Nancy-Metz

ce.daac@ac-nancy-metz.fr

Carine Seigner,

Chargée de mission éducation artistique et culturelle
Conseil départemental des Vosges / Service de l'action culturelle et sportive territoriale

cseigner@vosges.fr